

# Jean-Baptiste SAY, La logique de l'offre

André Cyprien Frédéric Tiran

## ▶ To cite this version:

André Cyprien Frédéric Tiran. Jean-Baptiste SAY, La logique de l'offre : Communication au Colloque du 11 janvier 2007 Modernité des économistes français. Jean-Baptiste Say: la logique de l'offre, Jan 2007, Lyon, France. hal-00132278

HAL Id: hal-00132278

https://hal.science/hal-00132278

Submitted on 20 Feb 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

André Tiran Université Lumière Lyon 2 et Centre de recherche Triangle (CNRS) andre.tiran@univ-lyon2.fr

# Jean-Baptiste Say et la logique de l'offre

Ce texte sera consacré aux apports de Jean-baptiste Say à la théorie économique et en particulier à la loi des débouchés et aussi à quelques autres points non négligeables mais peu connus.

#### La controverse sur la loi des débouchés

La controverse est célèbre. Elle a donné lieu à de multiples articles et à un renouveau autour des années cinquante. Avant de s'interroger sur la paternité de cette loi il paraît nécessaire d'établir de facon aussi détaillée que possible la position de J.-B. Say en 1803. W.J. Baumol<sup>1</sup> a relevé que le contenu même de la loi ne figure pas dans le chapitre intitulé "Des débouchés", que plus qu'un énoncé c'est surtout un complexe d'idées.<sup>2</sup> Il note qu'il faut chercher surtout dans le volume II de la première édition du Traité (1803) pour trouver ce qui pouvait être la conception élaborée de Say. G. Tapinos dans sa préface<sup>3</sup> à la réédition du *Traité* a repris cette question, dans le cadre plus vaste d'une présentation de l'oeuvre économique de Say, en mettant l'accent sur la présentation en termes de comptabilité nationale de la loi. La liberté et les avantages de la non-intervention du gouvernement dans l'activité économique sont des thèmes récurrents dans les écrits de Say. C'est le point central sur lequel est basée toute la discussion sur la loi par Say. Son objectif est aussi de lutter contre la politique protectionniste et les intérêts des propriétaires fonciers qui y sont liés. De même on retrouvera de façon presque obsessionnelle dans ses écrits des arguments contre les dépenses du gouvernement.

Rappelons que la "loi de Say" comporte un grand nombre d'énoncés différents. Le premier est celui de l'identité de Say telle qu'elle a été développée par O.Lange<sup>4</sup>. Cette identité signifie simplement que personne ne désire jamais détenir de la monnaie pendant une durée dépassant le temps moyen entre deux transactions, la monnaie n'est qu'un moyen d'échange. Il en résulte que chaque offre d'une quantité de produit donnée constitue automatiquement une demande pour un autre marché d'un autre produit. Comme dans une économie de troc, l'offre crée automatiquement sa propre demande, et une surproduction générale est impossible.

La seconde version de la loi de Say est celle de l'égalité<sup>5</sup>. Cette forme de la loi admet de brèves périodes de déséquilibre durant lesquelles la demande totale pour les marchandises peut être inférieure à l'offre totale, mais cette version maintient que l'action de forces rééquilibrantes ramène vite la demande et l'offre totale à égalité. Sur la paternité de la formulation de la loi de Say, Spengler<sup>6</sup> a montré les antécédents chez les physiocrates et Sowell a souligné certaines formulations chez Smith<sup>7</sup>. Twheat<sup>8</sup> attribue la loi à James Mill, Baumol l'attribue à Say dans sa version d'égalité.

Une lecture approfondie montre que les diverses formulations par Say de sa loi ont fait de lui peut-être le représentant le moins dogmatique de cette idée. Par ailleurs nous verrons que Say s'inquiétait du chômage et de la pauvreté. Le fait que l'œuvre de Say ne soit plus aujourd'hui l'objet d'études intensives est dû sans doute essentiellement à la faiblesse de ses théories sur la valeur et la répartition.

#### Caractéristiques de la méthode de Say et loi des débouchés

Les écrits de Say se distinguent par le grand intérêt qu'il porte aux conséquences morales du comportement économique. Ceci est le point central sur lequel est basée toute la discussion sur la "loi des débouchés". Les discussions autour de ce problème contiennent plus une somme d'idées en interrelations que l'affirmation pure et simple disant que "l'offre crée sa propre demande" et Say lui-même aurait été très étonné de voir que l'analyse complexe de sa loi soit réduite à un élément simple. Son intention était d'utiliser sa loi pour combattre une politique protectionniste qui se proposait de maintenir les revenus de groupes économiques ayant un taux de consommation élevé ([en particulier les propriétaires terriens aisés] et contre les dépenses du gouvernement, surtout les dépenses militaires. Les propriétaires terriens préconisaient des droits de douane sur les importations agricoles comme un moyen d'assurer leurs rentes tandis que les fabricants défendaient le commerce libre pour réduire les frais de main d'œuvre sans réduire les salaires réels.

La loi des débouchés structure de vastes parties du *Traité*. De nombreux malentendus sur les idées et les de Say dans écrits de domaine sont dus effectivement à la dispersion de ses analyses dans tout le livre. Beaucoup de lecteurs fondent leur jugement en se basant sur le chapitre « des débouchés » qui se trouve au début du livre I. Ils ne tiennent pas compte des discussions détaillées qui n'apparaissent qu'à partir de la 2ème édition du *Traité*. Le chapitre *"débouchés"* contient dans les éditions ultérieures une discussion très complète et systématique de la loi des débouchés.

Pour comprendre la position de Say vis-à-vis de sa loi et sa contribution à la discussion il est intéressant de résumer brièvement la signification qu'il lui donne. Ce qui est retenu comme la première formulation de la loi des débouchés, se trouve dans les notes où Say résume l'analyse de Smith sur les rapports entre métaux précieux et richesse: "Les principes établis. Pour avoir de l'argent il s'agit d'avoir de quoi en acheter, c'est-à-dire de se créer des produits<sup>9</sup>. Plus loin on trouve le rejet du préjugé sur la rareté de l'argent : "Ouand on dit que l'argent est rare, c'est plutôt que les denrées sont rares avec quoi on pourrait en acheter<sup>10</sup>". Ces notes représentent autre chose qu'un résumé fidèle de ce que Smith écrit. Comme tout lecteur Say opère un choix et donne sa propre formulation. Son apport personnel se trouve encore mieux marqué si l'on prend les notes critiques : "Je crois que Smith se trompe: La portion du capital en France est aussi bien consommée que si elle l'était dans l'Amérique ou dans l'Indostan<sup>11</sup>". Il poursuit sa note critique en indiquant: "En définitif on achète toujours les produits étrangers en les payant avec des produits intérieurs. Smith dit que si les Anglais achètent les vins de France avec des tabacs de Virginie, la France gagne l'entière valeur des vins et l'Angleterre une partie seulement des tabacs ; mais avec quoi a-t-elle acheté les tabacs ? avec ses propres produits dont l'entière valeur a été distribuée entre ses producteurs 12". Cette note montre que c'est en critiquant Smith que Say formule ce qui va devenir la loi des débouchés. La première idée de Say porte sur le moteur de la croissance. Elle se trouve dans cette proposition simple qu'ayant des besoins chacun, pour les satisfaire, doit produire. Dans ce sens, ma production est ma consommation. Dans un univers développé, où règne la division du travail, ma production n'existe que par la demande des autres ; d'où la décision de produire. Say, veut mettre en évidence que le but ultime de ce processus est la consommation, alors que tout le monde s'arrête au milieu de l'échange, à la monnaie.

On suppose, qu'il est absurde que des gens se mettent à produire des biens qui ne puissent pas être demandés, mais qu'au contraire ces mêmes hommes se sont assurés que la demande de biens existe avant de produire.

Le processus de production-distribution est en dernière analyse pour Say un échange mutuel de services productifs: "le coût des produits n'est autre que la valeur des services productifs consommés dans la production et leur valeur n'est rien d'autre que la valeur des marchandises produites <sup>13</sup>" par ces mêmes services. Le principe de la valeur-utilité établit la primauté de la demande dans tout le processus économique. La création des besoins est illimitée car: "Les besoins se multiplient à mesure qu'ils sont satisfaits <sup>14</sup>".

Le véritable moteur de la production est celui des besoins illimités, face à des moyens de production existant en quantité limitée. La formule "les produits ne s'achètent qu'avec des produits" exprime d'une part le fait que tout homme est obligé de produire pour se procurer d'autres produits et d'autre part que l'offre globale est égale à la demande globale. L'agrégat produit =l'agrégat revenu= agrégat dépense<sup>15</sup>. Mais ceci n'est vrai pour lui qu'en théorie pure, comme principe d'analyse et non comme réalité concrète ainsi que nous le verrons plus loin. La production n'est donc pas limitée par la consommation et développer la production, c'est développer la demande, qu'elle soit improductive (consommation finale) ou reproductive (investissement et consommation intermédiaire).

La littérature actuelle utilise habituellement le concept de « Loi de Say » à propos de l'affirmation que *l'offre crée sa propre demande*. D'après cette théorie, il ne peut donc pas y avoir de surproduction générale des biens. D'un côté ceci est valable parce que les gens vendent seulement pour pouvoir acheter d'autres produits et parce que l'arrêt de ce processus d'achat (thésaurisation) entraîne chez le possesseur un coût d'opportunité sous la forme d'intérêts perdus. D'un autre côté la demande doit correspondre en totalité à l'offre, dans le cas contraire les prix tombent rapidement, ce qui augmente le pouvoir d'achat des détenteurs de monnaie si fortement que leur demande de biens suffit provisoirement à absorber un excédent d'offre.

Les idées de Say dans ce domaine sont considérablement plus complexes et comportent beaucoup plus de choses que la seule affirmation que l'offre crée sa propre demande. En outre Say était quelquefois très changeant pour ce qui est de l'interprétation de cet énoncé. La contradiction entre la formulation sans compromis de la loi faite par Ricardo et la surproduction qui régnait l'Europe après les guerres napoléoniennes (1814) lui posait problème. Say nous explique qu'une production plus élevée stimule la demande et que seule la production crée le pouvoir d'achat qui rend effective la demande. (Traité 1803, volume I, page 152-155). C'est dans la 2e édition qu'apparaît l'affirmation de Say qu'une production croissante doit toujours et automatiquement conduire à une expansion de la demande qui suffit à accueillir l'offre accrue. Il renforce son argumentation en mettant en évidence le circuit entre production et moyens de productions et le mécanisme qui équilibre l'offre et la demande de biens : "A quoi tient la demande des moyens de production en général ? Elle tient à l'étendue de la production. Et comme l'étendue de la production dépend de l'étendue des moyens de production, la demande des moyens de production s'étend dans la même proportion que les moyens de production eux-mêmes <sup>16</sup>". On voit à quel point Say place l'accent sur le rôle décisif de l'investissement dans la croissance. La conclusion inévitable est "qu'une nation a toujours les moyens d'acheter tout ce qu'elle produit. Autrement comment ferait-on pour acheter en France deux ou trois fois plus de choses, au moins, qu'on en achetait sous le règne misérable de Charles VI 17."

Ainsi Say ne s'occupait en aucune manière de choses sans importance lorsqu'il accorde la préférence à la « consommation reproductive » (investissement) en tant qu'incitation à la production par rapport à la « consommation improductive » (consommation des ménages). Il souligne qu'une dépense donnée pour des

investissements génère une demande aussi importante que les mêmes dépenses pour l'habillement et la nourriture mais que les premières créent en même temps les capacités d'une production accrue (Traité 1803 - Volume II, p. 358-368).

Cette conclusion figure dans la 1ère édition du Traité, parmi les thèmes principaux de Say, peut être facilement prouvé par des citations. Considérons donc les passages suivants (1803, volume II, p. 358-67).

« Beaucoup de gens voyant, en gros, que la production égale toujours la consommation (car il faut bien que ce qui se consomme ait été produit) se sont imaginé qu'encourager la consommation, c'était favoriser la production. Les Economistes se sont emparés de cette idée et en ont fait un des principes fondamentaux de leur doctrine. La consommation est la mesure de la reproduction, disaient-ils ; c'est-à-dire : plus il se consomme, plus il se produit. Et, comme la production enrichit, on en a conclu qu'un État s'enrichissait par ses consommations, que l'épargne était directement contraire à la prospérité publique, et que le plus utile citoyen, était celui qui dépensait le plus.

[.....]

Quant à la nation qui ne dépense pas tout son revenu et augmente chaque année ses capitaux, c'est elle, et elle seule, qui offre chaque année à ses produits de plus grands débouchés. En effet elle voit grandir chaque année les profits de ses capitaux et le pouvoir de son industrie, ses revenus par conséquent; c'est-à-dire ses moyens de consommer soit directement, soit par échange; en un mot ses débouchés.

Le public n'est donc point intéressé à la consommation qui se fait ; mais il est intéressé et prodigieusement intéressé aux épargnes. Et, ce qui paraît extraordinaire à beaucoup de personnes, sans en être moins vrai, la classe industrieuse y est plus intéressée qu'aucune autre. Ces personnes croyent peut-être que les valeurs que les riches épargnent sur leurs jouissances, pour être ajoutées à leurs capitaux, ne se consomment pas. Elles se consomment ; elles fournissent des débouchés à beaucoup de producteurs ; mais elles se consomment reproductivement et fournissent des débouchés aux produits utiles et capables d'en engendrer d'autres, au lieu de s'évaporer en consommations frivoles...

Pour lui, le premier et le dernier terme de l'échange, ce sont les produits et non la monnaie. Si l'on tient compte de ce que J.-B. Say veut exprimer, le premier et le dernier terme de l'échange sont les services productifs (terre, capital, travail) = marchandise-monnaie (argent ou or-métal) = biens de consommation et consommation intermédiaire et investissement = (services productifs) : "Comme l'échange de deux produits n'est dans la réalité que l'échange des services productifs qui ont servi à les faire, la quantité demandée n'est que la quantité demandée des services productifs propres à créer le produit qu'on demande. De même, l'offre du produit que l'on consent à donner en échange, n'est que l'offre des services productifs propres à accomplir le produit qu'on offre. L'échange de deux produits est au fait l'échange de leurs services productifs; les quantités demandées et offertes ne sont donc en dernière analyse, que des quantités de services productifs."

## Say et les différentes versions de la loi de Say

Say va répondre à l'objection de la faiblesse du stock de monnaie pour faire face à un accroissement de la production, dans la deuxième édition du *Traité* (1814). La réponse réside dans les moyens de circulation qui sont substituts de monnaie : "Il y a toujours assez d'argent pour servir à la circulation et à l'échange réciproque des autres

valeurs, lorsque ces valeurs existent réellement. Quand l'argent vient à manquer à la masse des transactions, on y supplée aisément, et la nécessité d'y suppléer est l'indication d'une activité bien favorable 19 ". Une demande de monnaie supplémentaire, lorsqu'elle se produit est comblée par un accroissement de l'offre de moyens de circulation, que sont les instruments de crédit créés par les négociants et les marchands, sans qu'il y ait aucun délai : "et bientôt la monnaie afflue, par la raison que toute espèce de marchandise se rend au lieu où on en a besoin . Note 1 : Des effets au porteur, des billets de banque, des crédits ouverts, comme à Amsterdam où tous les principaux pays se faisaient crédit sur la banque 20".

J.-B. Say s'élève ici contre l'idée dominante qui veut que la reprise de l'activité économique soit freinée par un stock de monnaie métallique insuffisant en regard des besoins de transaction. Pour lui, ce n'est en aucun cas l'instrument de circulation, "l'offre de monnaie" qui est insuffisant. Ceci parce que les opérateurs privés ont la possibilité de créer des instruments qui peuvent très bien remplacer la marchandise-monnaie. La création de moyens de circulation, doit renchérir le prix de la marchandise-monnaie, et provoquer soit un afflux de métal de l'étranger, soit une déthésaurisation. On retrouve ensuite tous les arguments déjà donnés dans la première édition du *Traité*. Il sont formulés de façon plus rigoureuse et plus concise<sup>21</sup>. La fonction de réserve de valeur est éliminée dès le départ, car elle est sans objet du point de vue de la théorie pure, toute détention d'encaisses oisives signifie une perte.

Dans la 1ère édition du Traité il explique le vrai rôle de la monnaie dans le déroulement du commerce des biens sur le marché (débouchés) était relativement subordonné. À partir de la 2ème édition (et les éditions ultérieures), cette lacune dans l'analyse est comblée, par la proposition que le volume de l'offre de monnaie est contrôlé par les négociants qui peuvent l'ajuster suffisamment avec un délai très court à toute demande possible.

« La monnaie sert dans cette opération à-peu-près de la même manière que les affiches et les feuilles d'avis qui, dans une grande ville, opèrent le rapprochement des gens qui sont dans le cas de faire des affaires ensemble. Au bout de l'année chaque producteur a manié une très grande quantité d'argent, mais sauf quelques soldes de peu de conséquence, il ne lui reste ordinairement pas entre les mains plus d'argent comptant à la fin de l'année qu'il n'en avait au commencement. »

Say considère qu'à long terme sa loi sera toujours valide. Il s'appuie pour cela sur les enseignements de l'histoire. Au cours de l'histoire des augmentations spectaculaires de la production par tête avaient toujours trouvé leurs vendeurs. Il cite en exemple le triplement de la production française depuis le désastre pendant la guerre de Cent ans cinq cent ans auparavant. La prévision de Say fut clairement confirmée par la suite.

La logique de Say est : produit (marchandise) = argent = produit (marchandise); logique dans laquelle la monnaie ne joue que le rôle d'intermédiaire des échanges. Pour Say, le premier et le dernier terme de l'échange, ce sont les produits, et non la monnaie. Si l'on tient compte, de ce que J.-B. Say veut exprimer, le premier et le dernier terme de l'échange sont les services productifs (terre, capital, travail) = monnaie = biens de consommation et consommation intermédiaire et investissement = (services productifs). C'est ce qu'il explique très clairement dans le passage suivant : « Comme l'échange de deux produits n'est dans la réalité que l'échange des services productifs qui ont servi à les faire, la quantité demandée n'est que la quantité demandée des services productifs propres à créer le produit qu'on demande. De même, l'offre du produit que l'on consent à donner en échange, n'est que l'offre des services productifs propres à accomplir le produit qu'on offre. L'échange de deux produits est au fait l'échange de leurs services

productifs; les quantités demandées et offertes ne sont donc en dernière analyse, que des quantités de services productifs<sup>22</sup>23 ».

Si Say n'est pas le seul inventeur de la loi de Say et il n'est pas non plus son défenseur dépourvu de sens critique. Il reste sans conteste que son analyse du problème est une des plus importantes de la littérature. Say n'a jamais donné un caractère absolu à sa loi comme Ricardo l'a fait. Bien avant que la discussion ne se mène entre Say, Ricardo et Malthus, on trouve dans son *Traité*(1814) des réflexions qui constituent des limitations sérieuses à toute application mécanique de celle-ci. Parmi les causes externes, il y a celles qui concernent l'action du pouvoir politique qui, à travers la réglementation, les droits de douanes, les impôts, les guerres ou la mise en place de monopoles, créent des pénuries et des surproductions artificielles: "Il faut que des causes majeures ou des moyens violents, comme des désastres matériels ou politiques, l'avidité ou l'impéritie des gouvernements, maintiennent forcément cette pénurie d'un côté, qui cause un engorgement de l'autre. Cette cause de maladie politique vient-elle à cesser, les moyens de production se portent vers les canaux vacants et le produit de ceux-ci absorbe le trop-plein des autres; l'équilibre se rétablit, et cesserait rarement d'exister si les moyens de production étaient toujours laissés à leur entière liberté <sup>24</sup>."

#### Les limites de la croissance

Le caractère illimité de la croissance de la production, qu'il avait affirmé dans la première édition du *Traité* (1803), devient moins assuré : "on voudra savoir peut-être quel serait le terme d'une production croissante ?(....) Au-delà d'un certain point, les difficultés qui accompagnent la production, et qui sont en général surmontées par les services productifs s'accroissent dans une proportion plus rapide, et ne tardent pas à surpasser la satisfaction qui peut résulter de l'usage qu'on fait du produit<sup>25</sup>". Cette restriction est partiellement levée : "A la vérité, le nombre des consommateurs étant borné par les denrées alimentaires, leurs autres besoins peuvent se multiplier indéfiniment, et les produits capables de les satisfaire peuvent se multiplier de même et s'échanger entre eux<sup>26</sup>." Il ajoute dans la quatrième édition du Traité (1819), des précisions sur le rôle des crises agricoles : "quand les récoltes manquent, les produits des manufactures ne se vendent pas bien, parce qu'une partie du produit des manufactures est achetée avec le produit des récoltes<sup>27</sup>".

Les hésitations de Say sur ces points se développent dans les éditions du Cours Complet (1829) sur le rôle des facteurs non économiques. Traitant des limites de la production il précise : "Il faudrait que certaines parties de nos provinces, dont les habitants, un peu sauvages, se contentent de produits peu nombreux et imparfaits, devinssent tout simplement plus civilisés. 28" Il semble penser également que les progrès de la productivité ne sont pas linéaires et qu'ils peuvent connaître des phases de ralentissement : "Les difficultés de la production se multiplient graduellement, et la population se développe de plus en plus difficilement; mais on conçoit un terme qu'elle atteint, tantôt plus tôt, tantôt plus tard, selon la fécondité du pays, ses moyens de communication, soit au dedans, soit au dehors, selon la manière de vivre de la nation et de son administration<sup>29</sup>".

Résumé et conclusion loi des débouchés et croissance chez Say

Principales propositions de Say sur la croissance

I Le but de l'activité économique

1 1 Le but de la production est la satisfaction des besoins, la consommation.

1 2 Le besoin avec la division du travail entraîne la nécessité de l'échange. On achète donc des produits avec des produits.

#### II Monnaie et croissance

- 2 1 La monnaie est le moyen de communication, elle n'est pas le but de l'échange. Elle n'affecte pas la valeur de l'échange qui est de valeur égale pour valeur égale.
- 2 2 La même quantité de monnaie a du servir plusieurs fois, sa vitesse peut suppléer à sa quantité.
- 2 3 La monnaie n'est pas thésaurisée en long terme elle peut l'être en court terme

#### III Espace et croissance

- 3 1 Say raisonne en économie fermée toute la demande repose d'abord sur la production intérieure<sup>30</sup>.
- 3 2 L'échange extérieur et intérieur est un échange de valeur égale pour valeur égale. Mais l'échange extérieur n'est qu'un cas particulier de l'échange intérieur et de faible importance. Il ne peut donc pas y avoir de déséquilibre lié à la balance commerciale car cet échange est celui de marchandises pour l'essentiel et pas de capitaux.

## IV Croissance en économie pure

- 4 1 La demande est issue de la production au fur et à mesure que celle-ci se réalise.`
- 4 2 L'abondance de la demande (débouchés) vient de l'abondance de l'offre (produits).
- 4 3 C'est parce que l'on a beaucoup produit que l'on peut beaucoup acheter.

C'est l'équilibre comptable en termes de comptabilité nationale, demande de produits = somme des produits car : Po+importations = Co + Inv+exportations

- 4 8 La nation a toujours un pouvoir d'achat égal à celui de la production.
- 4 9 Le développement des connaissances et leur application à l'industrie joue un rôle central dans la croissance à travers l'économie de services productifs.

#### Les facteurs de la croissance

- 4 10 le niveau de l'épargne dépend à la fois du taux de profit et des habitudes du pays et aussi de l'organisation générale de la production du temps d'immobilisation du capital.
- 4 11 l'investissement de l'entrepreneur est déterminé par la comparaison entre le taux d'intérêt et le taux de profit anticipé.
- 4 12 La part du revenu qui est épargnée est employée à la reproduction (investissement)
- 4 16 Le niveau de la production est déterminé par celui des moyens de productions et celui des moyens de production par celui de l'investissement, donc par les moyens de productions additionnels.
- 4 17 La vitesse de circulation marchandise a un effet dynamique en accélération sur le coût des capitaux empruntés dont elle diminue la durée d'immobilisation.
- 4 18 Les gains de productivité permettent une baisse des prix réels et l'élargissement du marché pour la demande additionnelle. C'est le ressort fondamental de la croissance.

## V Croissance et déséquilibre

- 5 1 S'il y a surproduction c'est par ce qu'il y eu trop d'investissement dans un certain type de production et pas assez dans une autre.
- 5 2 le déséquilibre est partiel et momentané
- 5 3 La mobilité des facteurs de production est très imparfaite dans l'industrie le temps d'ajustement peut-être assez long.
- 5 4 l'exportation de capital freine la croissance de l'investissement elle est négative.

- 5 5 La spéculation, en particulier liée à la dette publique, est une facteur très négatif pour la croissance.
- 5 6 En pratique l'épargne peut être plus élevée que l'investissement
- 5 8 Le climat politique, ou général, (troubles, moeurs, institutions) peut entraîner une préférence pur la thésaurisation
- 5 9 Une crise agricole se répercute sur l'industrie par la diminution de la demande de ce secteur.
- 5 10 Les anticipations érronées des entrepreneurs, favorisées par le crédit bancaire peuvent être la source du déclenchement de la crise.

## VI Les processus d'ajustement

- 6 1 l'offre de monnaie s'adapte instantanément à la demande monnaie à travers la créations d'instruments de crédit.
- 6 2 un déséquilibre sur le marché de la monnaie peut être résorbé soit par une variation du pouvoir d'acaht de la monnaie soit par un ajustement de l'offre d'instruments de crédit instantanné, soit par un afflux de monnaie métal en moyen terme.
- 6 4 Il faut supprimer toutes les entraves à la production d'origine réglementaire en particulier celles qui portent sur le capital productif et la consommation de base.
- 6 5 Il faut développer l'instruction qui génère de nouveaux besoins.

## VII Les limites de la croissance

- 7 1 La saturation des besoins et des ressources naturelles limitées peuvent freiner la croisance en long terme
- 7 3 L'action de l'Etat ( droits de douanes, monopoles, fiscalité) peut retarder durablement le retour à l'équilibre et à la croissance
- 7 5 Le faible degré de connaissances, de civilisation, peut provoquer uen saturation des besoins par insuffisance

## **Contributions diverses**

Pour terminer cette présentation nous allons donner quelques exemples des nombreux jugements qui font l'originalité du Traité. C'est le cas des analyses de Say sur le chômage, les méthodes d'analyse des coûts et des profits, l'analyse du rôle des services qualité et les mécanismes de l'incitation à l'innovation de Schumpeter.

## Chômage et mécanisation.

Bien que la loi de Say fut très mal comprise dans la mesure où on lui a attribué à tort l'affirmation que le chômage était impossible (contrairement à la surproduction de biens), Say était lui-même très préoccupé par ce problème. Il défend le point de vue que le chômage est une conséquence de l'introduction des machines. Cette question est discutée dans chaque édition du Traité:

« Lorsqu'une nouvelle machine, ou en général un procédé expéditif quelconque, remplace un travail humain déjà en activité, une partie des bras industrieux dont le service est utilement suppléé, demeurent momentanément sans ouvrage ... [ ... ]

... la misère d'un capitaliste dont le capital n'est pas investi en rapportant un profit ou est inactif n'est rien par rapport à la misère de la population industrielle qui est privée de sa base d'existence »<sup>31</sup>.

Say plaide aussi pour une politique d'encouragement du travail qui inclue même des programmes d'activité gouvernementaux.

« Sans restreindre pour un temps et dans certains endroits l'emploi des nouveaux procédés et des nouvelles machines, ce qui serait une violation de la propriété acquise par l'invention et l'exécution des machines, une administration bienveillante peut préparer d'avance de l'occupation pour les bras inoccupés, soit en formant, à ses frais, des entreprises d'utilité publique, comme un canal, une route, un grand édifice ; soit en provoquant une colonisation, une translation de population d'un lieu dans un autre. L'emploi des bras qu'une machine laisse sans occupation est d'autant plus facile, que ce sont pour l'ordinaire des bras accoutumés au travail. »<sup>32</sup>

Pour Say le chômage est un problème de court terme. Pour lui les nouvelles machines améliorent à longue échéance les possibilités d'emploi.

« Voilà pour ce qui est de l'effet prochain qui résulte de l'introduction des nouvelles machines. Quant à l'effet ultérieur, il est tout à l'avantage des machines...

D'ordinaire la multiplication d'un produit en fait baisser le prix : le bon marché en étend l'usage ; et sa production, quoique devenue plus expéditive, ne tarde pas à occuper plus de travailleurs qu'auparavant. Il n'est pas douteux que le travail du coton occupe plus de bras en Angleterre, en France et en Allemagne, dans ce moment, qu'avant l'introduction des machines, qui ont singulièrement abrégé et perfectionné ce travail »

Le rôle de machines dans le chômage est rejeté de la même façon dans le long terme, sans nier que les périodes de transition et les réductions de coûts de production qu'elles apportent n'a pas encore apporté l'élargissement des marchés souhaités. Elles peuvent donc se traduire par du chômage : "Par le même principe, le théoriste ne croit point que le perfectionnement des machines et des inventions de tous genres n'entrave la prospérité de l'industrie ; car ces moyens procurent toujours une fabrication moins chère et de là la possibilité de renoncer à des équivalents d'une moindre importance ou de s'en tirer à un prix plus modéré et d'augmenter par conséquent le débit. Souvent il advient quelque embarras, le théoriste en reconnaît la véritable cause non pas dans le perfectionnement des machines, mais dans une production encore maintenant trop coûteuse. 33".

#### Le mécanisme d'innovation

Say décrit brièvement l'essentiel du processus qui sera repris par Schumpeter dans une cadre beaucoup plus large : comment les gains tirés des innovations bénéficient d'abord à l'entrepreneur innovateur mais comment la concurrence croissante faite par les imitateurs réduit peu à peu ces gains et les contraint à faire passer ceux-ci aux consommateurs sous la forme de prix plus bas.

« Chaque économie de coûts de production, c'est-à-dire chaque économie de facteurs de production qui améliore la production du même bien, correspond à une augmentation des revenus de la communauté à la même échelle : comme par exemple une invention grâce à laquelle on peut produire sur un arpent de terre deux fois autant qu'avant ou réaliser en deux jours de travail autant qu'avant en quatre jours ; car ces facteurs de production libérés pourraient conduire à une argumentation de la production. Ce surcroît de revenus relèvera le profit individuel de l'inventeur aussi longtemps que l'invention sera (est) limitée à son propre savoir ; mais il reviendra au consommateur sitôt que la connaissance générale aura fait naître la concurrence et l'obligera à limiter son profit aux véritables coûts de production". (Traité, p. 295-6.).

Il présente également une règle essentielle et très nouvelle : à savoir que l'économie politique d'une nation profite moins de la création remarquable d'une

invention ou d'une innovation que de son aptitude à adopter par imitation les innovations d'autres pays.

« les connaissances du savant, si nécessaires au développement de l'industrie, circulent assez facilement d'une nation chez les autres. Les savants eux-mêmes sont intéressés à les répandre ; elles servent à leur fortune, et établissent leur réputation qui leur est plus chère que leur fortune. Une nation, par conséquent, où les sciences seraient peu cultivées, pourrait néanmoins porter son industrie assez loin en profitant des lumières venues d'ailleurs.

[....] A l'époque de la renaissance des lettres en Italie, les sciences étaient à Bologne ; les richesses étaient à Florence, à Gênes, à Venise.

L'Angleterre, de nos jours, doit ses immenses richesses moins aux lumières de ses savants, quoiqu'elle en possède de très recommandables, qu'au talent remarquable de ses entrepreneurs pour les applications utiles... » (1826, Livre I).

## Les impôts

Say signale finalement que des taux d'imposition excessifs pouvaient non seulement nuire au contribuable mais aussi porter préjudice aux recettes totales du gouvernement.

« Lorsqu'il [l'impôt] est poussé trop loin, il produit ce déplorable effet de priver le contribuable de sa richesse sans en enrichir le gouvernement ;[....] On ne peut donc lui prendre une part de son revenu sans le forcer à réduire proportionnellement ses consommations. De là, diminution de demande des objets qu'il ne consomme plus, et nommément de ceux sur lesquels est assis l'impôt ; de cette diminution de demande résulte une diminution de production, et par conséquent moins de matière imposable. Il y a donc perte pour le contribuable d'une partie de ses jouissances, perte pour le producteur d'une partie de ses profits, et perte pour le fisc d'une partie de ses recettes.

Et sur l'impôt progressif sur le revenu voici ce que nous dit Say<sup>35</sup>

Une question qui me parait mériter d'être attentivement examinée, c'est de savoir si, parmi les moyens de favoriser les fortunes médiocres, il convient d'employer dans l'assiette des contributions une progression géométrique, au lieu d'une progression arithmétique.

On a dit qu'une contribution qui impose les revenus davantage à mesure qu'ils deviennent plus considérables, tend à décourager l'industrie, parce qu'elle la charge d'autant plus qu'elle obtient plus de succès. On a dit encore qu'en suivant une progression toujours croissante, l'impôt doit finir par emporter la totalité du revenu; ce qui équivaudrait à une expropriation.

Il me semble que ces deux inconvénients résultent seulement de certaines espèces de progressions géométriques; mais qu'il est d'autres progressions qui ne les entraînent en aucune façon. Il en est telle qui s'augmentant toujours à mesure que le revenu s'augmente, n'enlève jamais au contribuable la totalité; mais seulement une partie de cette augmentation, de même que certaines courbes en géométrie s'approchent constamment d'une ligne droite sans jamais la joindre. Par exemple, à chaque augmentation de revenu, la part de l'État pourrait n'enlever, outre la contribution précédente, qu'un dixième de l'amélioration; l'industrie ne serait pas découragée, puisque l'individu industrieux profiterait toujours de neuf dixièmes sur l'amélioration produite par son industrie.

Elle est encore équitable par cette raison, que dans l'état de civilisation, l'augmentation de revenu est d'autant plus difficile, que le revenu est moindre. Suivant un dicton populaire, les premiers cent écus sont plus durs à gagner que les derniers cent mille francs; c'est-à-dire que, lorsqu'on est parvenu à un certain degré de fortune, la facilité de gagner est augmentée dans la proportion de 333 à 1. Je suis loin de vouloir que la progression de l'impôt augmente dans cette proportion qui, si le dicton était juste, serait pourtant conforme à l'équité.

<sup>&</sup>lt;sup>111</sup> Voir W.-J. BAUMOL, "Say's (at least) Eight Laws, or what Say an James Mill may really meant", *Economica*, février 1977, vol. 44, n° 173, pp. 145-156 et G. BECKER et W.-J. BAUMOL, "La théorie monétaire classique: le résultat de la discussion", *Economica*, novembre 1952, pp. 355-376, traduction in Textes choisis, vol. I, *Problèmes monétaires*, Dalloz-Sirey, Paris, 1964, pp. 47-67. W.-J. BAUMOL, *Jean-Baptiste Say und der "Traité"*, in réédition du Traité d'Économie politique(1803), Verlag Wirstchaft und Finanzen GmbH, Frankfurt/Main-Düsseldorf, 1986, Traduction "*Jean-baptiste Say et le Traité"*, par Elisabeth DAVID avec la collaboration de A. Tiran, Working-paper, Centre A. et L. Walras, 1993.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> W.-J. BAUMOL, "Say's (at least) Eight Laws, or what Say and James Mill may really meant", *Economica*, février 1977, vol. 44, n° 173, pp. 145-156.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Voir en particulier les pp. XI à XXXI de la préface de G. TAPINOS au *Traité d'Économie politique*, Calmann-Lévy, Paris, 1971.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> O. LANGE, "Say's Law: a restatement and Criticism", in *Studies in Mathematical Economies and Econometrica*, par O. LANGE et T.-O. YNTEMA (eds), Université de Chicago, 1942. Dans les différentes interprétations de la "loi de Say", J.-A. SCHUMPETER distingue quatre versions différentes de "l'identité de Say", voir *Histoire de l'Analyse économique*", vol. II, *op. cit.*, pp. 326-328.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> J.-A. SCHUMPETER, *Histoire de l'Analyse Economique*, vol. II, pp. 322-335.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> J. SPENGLER, "The physiocrats and Say's Law of markets", I, *The journal of Political Economy*, septembre 1945, vol. LIII, N°3, pp. 193-211 et mars décembre 1945 vol. LIII, pp. 317-347, voir en particulier pp. 182-184.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Th. SOWELL, *La loi de Say, une analyse historique*, 1972, Princeton University, trad. fr. ITEC, 1991, Paris, pp. 10-11.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> W.-O. TWHEAT, "Early Formulators of Say's Law", *Quaterly Review of Economics and Business*, n° 19, 1979, pp. 79-96 et "Baumol and J. Mill on "say's" Law of markets", *Econometrica*, n°47, 1980, pp. 467-469. réédité par M. BLAUG, in J.-B. SAY 1767-1832, Elgar, Cambridge University Press, 1991. Les articles de Baumol et Spengler sont également dans ce recueil.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> H. HASHIMOTO, op. cit., résumé, p. II-148 (IV-i-11).

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> H. HASHIMOTO, op. cit., résumé, p. II-152 (IV-i-16).

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> H. HASHIMOTO, *op. cit.*, résumé, p. II-152 (IV-i-16) II 237, à droite des phrases qui commencent par "The whole French capital " et par "But that part " (IV. ii i . c . 5).

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> H. HASHIMOTO, *op. cit.*, résumé, p. : "II-238, à gauche, sur la feuille collée, (1) marqué à la fin de la phrase "The greater part of it those distant countries" (IV. iii. c. 5).

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> J.-B. SAY, *TEP*, 1°, LivreV, p. 382.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> J.-B. SAY, *TEP*, 1°, LivreV, p. 382.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Voir sur ce point la préface de G. TAPINOS, au *Traité d'économie politique* de SAY, Calman-Lévy, Paris, 1972, pp. III-XLVIII, et en particulier les pp. XVII-XXI.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> J.-B. SAY, *TEP*, 1°, Livre IV, p. 179.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> J.-B. SAY, *TEP*, 1°, Livre IV, p. 179.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> J.-B. SAY, TEP, 3°, Epitômé, p. 494. C'est Say qui souligne.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> J.-B. SAY, *TEP*, 2°, Livre I, p. 146, ce que l'on retrouve dans ses notes inédites : H. HASHIMOTO, *op. cit.*, résumé, p. II-151 (IV-i-15) *Quand les métaux précieux viendraient à manquer, une marchandise n'est plus facilement suppléée.* 

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> J.-B. SAY, *TEP*, 2°, Livre I, p. 146. Nous avons déjà cité ce passage dans le chapitre 6.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> "Il se trouve toujours qu'on a payé des produits avec des produits . Il est bon de remarquer qu'un produit créé offre, dès cet instant, ouvre un débouché à d'autres produits pour tout le montant de sa

valeur ; car tout produit n'est créé que pour être consommé, soit reproductivement, soit improductivement ". J.-B. SAY, TEP, 2°, Livre I, p. 147.

- <sup>23</sup> J.-B. SAY, TEP, 3°, Epitômé, p. 494. C'est Say qui souligne. In J.-B. Say, Traité d'économie politique, ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent, et se consomment les richesses, T. 1-2, édition Variorum des 6 éditions, édité par C. Mouchot, Jean-Pierre Potier, Jean-Michel Servet, . Paris, Philippe Steiner, ; pp. 1073-1165.
- <sup>24</sup> J.-B. SAY, *TEP*, 2°, Livre I, p. 150.
- <sup>25</sup> J.-B. SAY, *TEP*, 5°, Livre I, p. 195.
- <sup>26</sup> J.-B. SAY, *TEP*, 5°, Livre I, p. 196.
- <sup>27</sup>J.-B. SAY, *TEP*, 4°, Epitômé p. 464.
- <sup>28</sup> J.-B. SAY, Cours Complet, 1ère édit., T. 2, Rapilly Libraire, Paris, 1828, p. 300.
- <sup>29</sup> J.-B. SAY, Cours Complet, 1ère édit., T. 2, Rapilly Libraire, Paris, 1828, p. 310.
- <sup>30</sup> Cest là une différence avec Verri qui lui est dans un petit Etat où le problème du commerce extérieur est crucial donc du point de vue du modèle plus proche de nous.
- <sup>31</sup> J.-B. Say, Traité, volume I, 1826, p. 66.
- <sup>32</sup> Jean-Baptiste Say, *Traité d'économie politique*, 1826, livre I, p.66.
- 33 Mss, BN, fond Say, .
- <sup>34</sup> J.-B. Say, Traité, Livre III, 1826, p. 508.
- 35 J.-B. Say, Œuvres morales et politiques, Vol. V., realisé par E. Blanc et A. Tiran, édité par E. Blanc, PH Goutte, G. Jacoud, C. Mouchot, JM. Servet, Ph. Steiner, M. Saquin, J.-P. Potier, editions coordonnée par A. Tiran, Economica, Paris, 2003, "Olbie", Note (G), p. 228.